

# Démarches à réaliser par le particulier pour l'obtention des aides financières 2019

## Prime « Coup de pouce Chauffage » (avec ou sans abondement)



- 1 NE PAS SIGNER LE DEVIS
- 2 Vérifier l'éligibilité du projet selon les critères spécifiques du dispositif : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>
- 3 Comparer les différentes offres disponibles des signataires de la charte « Coup de pouce Chauffage ». Le montant de la prime est fonction des revenus. Se munir du dernier avis d'imposition sur les revenus disponible.
- 4 Sélectionner l'organisme et créer un dossier
- 5 Signer le devis et faire réaliser les travaux

Une fois les travaux réalisés et payés, dans un délai maximum de 3 mois :

- 1 Remplir l'Attestation sur l'Honneur avec l'installateur
- 2 Envoyer le dossier complet dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de la facture fournie par l'installateur. Le dossier doit comprendre :
  - la copie du devis des travaux (ou bon de commande) daté et signé,
  - la copie de la facture mentionnant pose et fourniture du matériel,
  - l'original de l'Attestation sur l'Honneur rempli et signé par le client final et par l'installateur,
  - la copie de la qualification professionnelle de l'installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (si demandée),
  - la copie du dernier avis d'imposition (si demandée).
- 3 La prime « Coup de pouce Chauffage » est attribuée dans un délai variable sous forme de lettre-chèque ou bon d'achat, selon l'organisme.

En cas de besoin : contacter un conseiller FAIRE du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel)



## ANAH « Habitez Mieux Agilité »

- 1 NE PAS RÉALISER LES TRAVAUX
- 2 Avec le numéro fiscal de référence et l'avis d'imposition de l'année N-1, vérifier l'éligibilité des travaux aux aides de l'ANAH : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/>  
Si les conditions de ressources permettent l'attribution de l'aide, créer un compte personnel pour déposer et
- 3 suivre le dossier en se connectant sur [www.monprojet.anah.gouv.fr](http://www.monprojet.anah.gouv.fr).  
Mise en relation avec les professionnels qui suivent le dossier pour le conseil et l'accompagnement.
- 4 Le dossier doit contenir :
  - le justificatif de ressources de l'ensemble des occupants : derniers documents fiscaux disponibles
  - le devis
  - les justificatifs de propriété ou droit d'usage (si non propriétaire)Faire réaliser les travaux dans un délai d'un an maximum

Une fois les travaux réalisés et payés, dans un délai maximum de 3 mois :

Faire la demande de paiement de l'aide

- 1 Occuper le logement pendant au moins 6 ans (en cas de modification du droit de propriété, informé l'ANAH
- 2 par écrit dans les 2 mois)

En cas de besoin : contacter un conseiller FAIRE du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0 808 800 700 (service gratuit + prix de l'appel)



Le bien-être chez soi

## Cr dit d'Imp t Transition Energ tique (CITE)

- 1 Faire r aliser les travaux
- 2 Lors de la d claration, indiquer le montant des travaux  ligibles, apr s d duction de la quote-part des aides.  
Les montants  ligibles sont les montants TTC.  
Cas de la chaudi re : la chaudi re, le r gulateur  
Cas de la pompe   chaleur : la pompe   chaleur (unit  int rieure et ext rieure), les accessoires sp cifiques (liaisons, ballon tampon, ballon ECS si d port , protections  lectriques), le r gulateur. Pour les revenus modestes (crit res d finis par l'ANAH), la main d' uvre entre dans le calcul.

Information sur le calcul de la base du CITE :

Extrait du site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/calcul-et-declaration-du-cite>

Enfin, si vous avez b n fici  de primes ou de subventions, vous devez d duire ces subventions ou primes du montant des travaux. En effet, seules les d penses que vous supportez effectivement ouvrent droit au cr dit d'imp t.

Lorsque la prime ou la subvention ne couvre pas l'int gralit  du montant des travaux, seul est admis au b n fice du cr dit d'imp t le montant toutes taxes comprises des d penses d'acquisition des  quipements, mat riaux ou appareils diminu  du montant de la prime ou subvention se rapportant   ceux-ci.

Cette derni re est d termin e au prorata du prix d'acquisition hors taxes de l' quipement, mat riau ou appareil par rapport au montant hors taxes total de la facture  tablie par l'entreprise.

Exemple : vous avez per u une subvention de 3 000   pour la r alisation de travaux pour un montant total de 5 275   TTC (5 000   HT) dont 2 637,50   TTC (2 500   HT) au titre de l'acquisition d'une chaudi re   haute performance  nerg tique.

La base du cr dit d'imp t dont vous pouvez b n ficier est  gale   la diff rence entre le prix d'acquisition TTC de la chaudi re et la quote-part de la subvention correspondant   cet  quipement.

La base du cr dit d'imp t   retenir est  gale   : 2 637,50   - (3 000   x 2 500/5 000), soit 1 137,50  .

Exemple pour un revenu modeste :

Une facture totale pour l'acquisition et la pose d'une pompe   chaleur de 15 848,21   TTC dont 15 426,21    ligibles (pompe   chaleur, r gulateur, main d'oeuvre) et 422   non  ligibles, une prime coup de pouce de 5 500   et une aide de l'ANAH de 5 257,70  .

La d duction de la prime « Coup de pouce Chauffage » correspond    $5\,500 \times 15\,426,21 / 15\,848,21 = 5\,353,55$   .

La d duction de l'aide de l'ANAH correspond    $5\,257,70 \times 15\,426,21 / 15\,848,21 = 5\,117,70$   .

Le montant TTC   d clarer pour le calcul du CITE est donc  $15\,426,21 - 5\,353,55 - 5\,117,70 = 4\,954,96$   .

Le cr dit d'imp t sera :  $0,3 \times 4\,954,96 = 1\,486,49$   .

## Offre de remboursement Vaillant



- 1 Se rendre sur le site [www.vaillant.fr](http://www.vaillant.fr) rubrique « promotions » et v rifier l'existence d'une offre de remboursement.
- 2 S'inscrire sur le site [prime-energie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr) et obtenir une lettre d'engagement avant la signature du devis.
- 3 Compl ter le formulaire en ligne sur le site [www.vaillant.fr](http://www.vaillant.fr) en joignant les justificatifs :
  - facture d'achat dat e entre le 20/02/2019 et le 31/07/2019
  - la lettre d'engagement d'EDF correspondant   votre inscription sur le site [prime-energie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr)
  - derni re facture du fournisseur d' nergie (optionnel)
  - num ro de s rie du produit ( tiquette autocollante)
  - RIB
- 4 Recevoir la lettre ch que du montant de l'offre.

Cette offre n'est pas   d duire du montant du mat riel  ligible au cr dit d'imp t.

SDECC SAS (une soci t  de vaillant group en france)

SAS au capital de 19 800 000  

RCS Cr teil 312 574 346

8, avenue Pablo Picasso

94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

T l : 01 49 74 11 11 - Fax : 01 48 76 89 32



Le bien- tre chez soi